

Compte rendu provisoire du conseil d'établissement du 25 janvier 2024

Nombre de votants : 14 sur 15 Quorum atteint

Ouverture de la séance à : 16h

	Membres siégeant avec voix délibérative :	Présents	Excusés	Remplacés
Administration	M. Eric MOLAY (en visio)	x		
	Mme Anne-Laure CAMPELS	x		
	M. Idriss RAGOUVIN	x		
	M. Claude OULHEN	x		
	M. Richard TEISSONNIERE	x		
	M. Guillaume JUBLOT	x		
Personnels d'Enseignement	Mme Stéphanie DUCORNEZ	x		
	Mme Jennifer STEPHENSON ZERATHE		x	M. Gagnaire
Personnels ATOS	M. Sébastien MOULIN	x		
Parents d'élèves	Mme Caroline DESPRES	x		
	Mme Célia HUGHES	x		
	M. André SALERNO	x		
	M. Pierre-François VILQUIN	x		
Élèves	Mme Amélie ZERAH	x		
	M. Amaury DOURDIN		x	M. Fabre

Membres siégeant avec voix consultative	M. Guillaume CARIO, CDAEFE		x	
	M. Marc-Antoine HUREAU, consul		x	
	M. Thierry CONSIGNY, conseiller des Français de l'étranger	x		
	M. Alexandre JOLY, conseiller des Français de l'étranger (visio)	x		
	Mme Marie-José MARIE, conseillère des Français de l'étranger		x	
	M. François ROUSSEL, conseiller des Français de l'étranger	x		
	M. Jérôme CHOUCHAN, Président de la C.C.I.F.J		x	
	Mme Emilie LECLERCQ, vice-président du CVLC		x	

1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.1. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire de séance adjoint : M. Teissonnière et Mme Hughes

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

1.3. Adoption PV du CE du 10 novembre 2023 et du CE extraordinaire du 06 décembre 2023

PV du CE du 10 novembre 2023, rectificatifs :

Des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation du primaire (RPEEP)

Chapitre « 2.3 Projets pédagogiques, sorties et voyages 2023-2024 » : remplacer « M. Joly : le projet pédagogique doit être prioritaire. » par : « M. Joly a rappelé que ce débat était récurrent. Il y a 6 ans, lors du conseil d'établissement du

04 octobre 2017, nous débattions ainsi de la pertinence de relever le seuil des voyages à 100,000 yens à propos d'un projet de voyage en Pologne avec une visite du camp d'Auschwitz. Il a dit comprendre l'argument selon lequel le montant d'un voyage pouvait occasionner pour certaines familles un dilemme, et cela malgré la caisse de solidarité. Il lui semble néanmoins plus important de jauger un voyage scolaire à l'aune de son intérêt pédagogique et qu'il n'est pas opportun de priver des élèves de voyage pour le dépassement d'un plafond artificiel. M. Joly a soutenu la demande des parents d'élèves. »

Remplacer « représentants enseignants du primaire » par « représentants des personnels d'enseignement et d'éducation du primaire »

Dans la partie relative au questionnaire sur le harcèlement, remplacer "Les représentants enseignants expriment le fait qu'ils ont été pris au dépourvu, leur ressenti de précipitation, leur "interrogation sur l'anonymat et l'utilité de ce questionnaire " par : "Les représentants du primaire expriment le fait qu'ils ont été pris au dépourvu, que l'anonymat du questionnaire rend difficile son exploitation et que tout cela se fait dans la précipitation. Ils expliquent être convaincus par la nécessité de traiter de ce sujet, mais sont convaincus que cela mérite mieux que cette précipitation."

Vidéosurveillance : remplacer "Les représentants enseignants du premier degré estiment que la différence entre vidéoprotection et vidéosurveillance est à préciser" par "Les représentants du premier degré expliquent que, d'après la [CNIL](#), la différence entre vidéoprotection et vidéosurveillance ne repose pas sur la manière dont sont visionnées les images, mais sur les lieux filmés."

Remplacer "Il faut interroger systématiquement les innovations technologiques, sur son efficacité et ses aspects éthiques." par "Toute technologie n'est pas source de progrès et il importe qu'elle soit interrogée aussi bien au niveau efficacité, éthique, technique et juridique."

Remplacer "Citation de diverses études" par "Les représentants du primaire ont présenté deux études :

- la seule étude existante sur l'impact de la vidéosurveillance en milieu scolaire, celle de l'IAURIF (2010). La conclusion est simple : placées à l'entrée des lycées, les caméras n'empêchent pas les intrusions ; placées à l'intérieur, elles n'empêchent pas les vols. L'étude montre ensuite que l'usage majeur qui est fait de cet outil est rétroactif. Les images ne sont souvent regardées qu'en cas de problème. Souvent pour rien d'ailleurs car la présence des caméras induit des stratégies de contournement des élèves. L'étude montre enfin que cette surveillance a tout de même un impact positif : elle limite assez bien les vols de vélos. Or, il y a déjà une caméra au niveau du parking du LFI Tokyo ;

- une étude plus large du recours à la vidéosurveillance sur la voie publique, celle de Laurent Mucchielli (2018). Sociologue directeur de recherche au CNRS, ce spécialiste des questions de sécurité étudie depuis des années ces dispositifs. Il est d'ailleurs intervenu sur le sujet de la vidéosurveillance au Lycée Français de Madrid en 2019 auprès des 1ères et Terminales. Il explique que cette technologie est présentée comme une contribution majeure à la fois à la prévention et à la répression de la délinquance et du terrorisme. Après avoir enquêté, il parvient au résultat suivant : la vidéosurveillance n'est pas un outil important de lutte contre la délinquance, encore moins contre le terrorisme. En réalité, elle sert surtout à renforcer la surveillance ordinaire de la vie sociale et le contrôle des citoyens.

Ajouter : "Les représentants du primaire ont par ailleurs évoqué, interrogeant l'aspect éthique de la vidéosurveillance, le panoptique développé par le philosophe britannique Jeremy Bentham. Il s'agit d'une structure architecturale carcérale qui permet à un gardien d'observer son monde sans être vu. Ce système pervers plonge les détenus dans le sentiment d'une surveillance permanente, car ils ne savent jamais quand ils sont observés. Selon Bentham, le panoptique permet de mettre "des centaines d'hommes dans la dépendance d'un seul, en donnant à ce seul homme une sorte de présence universelle dans l'enceinte de son domaine." Le gardien peut même avoir quitté son lieu de contrôle : l'objectif de Bentham est que le prisonnier intègre de lui-même la norme sociale. Plus que jamais en vogue,

le panoptique numérique via les caméras de surveillance (et les réseaux sociaux) nous met désormais tous en situation de détenus volontaires."

Ajouter après la phrase "Cela interroge la relation de confiance entre enseignants et élèves" : "Les représentants du primaire ont interrogé le CE sur ce dispositif par rapport à la relation de confiance que les personnels instaurent quotidiennement avec les élèves. Pour nous, la vidéosurveillance n'est pas conciliable avec la mission pédagogique des enseignants dans le sens où elle introduit une logique de défiance à l'égard des élèves. Nous touchons là le cœur de la culture enseignante qui s'appuie sur la confiance. Ce type de dispositif de sécurisation tend à la remettre en question, finissant de fragiliser et de déconstruire cette valeur essentielle de l'école dans la mesure où tout le monde devient un coupable potentiel. Un climat de suspicion et de crainte est loin d'être le plus favorable pour étudier et travailler."

De M. Roussel, conseiller des Français de l'étranger :

Dans la partie relative au questionnaire sur le harcèlement, remplacer : "Pourrait-on trouver des moyens humains supplémentaires pour exploiter ces questionnaires ?" par "Ne pourrait-on pas trouver des moyens humains supplémentaires pour exploiter ces questionnaires y compris en faisant appel à des tiers extérieurs de confiance, comme par exemple l'association "Élèves en risque de décrochage" ?"

PV du CE du 06 décembre 2023, rectificatifs :

Des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation du primaire (RPEEP)

Remplacer la phrase : « Une représentante des personnels du 1^{er} degré prend la parole pour préciser que c'est une création demandée depuis plusieurs années » par « Une représentante des personnels du 1^{er} degré prend la parole pour préciser que les représentants des personnels sont en effet ravis de cette création de poste qu'ils demandaient depuis plusieurs années avec leurs collègues du 2nd degré.

Remplacer la phrase : « Pour le primaire, les représentants souhaitent demander une création, comme chaque année » par « Pour le primaire, les représentants souhaitent demander aussi une création, comme chaque année. »

Remplacer la phrase : « Pour elle, les TNR augmentent, plusieurs collègues sont dans des situations délicates et sont inquiets » par « Le compte rendu du CE du 12/11/2020 annonce 6 TNR, celui du 14/11/2022 annonce 11 TNR et aujourd'hui 13 TNR sont annoncés ce qui montre bien une augmentation significative des TNR. »

Remplacer la phrase : « plusieurs collègues sont dans des situations délicates et sont inquiets. Les TNR sont en disponibilités pour différentes raisons, et le renouvellement est à demander chaque année » par « Les TNR sont en disponibilités pour différentes raisons (convenances personnelles ou suivi de conjoint), et le renouvellement est à demander chaque année, ce qui place plusieurs collègues dans des situations délicates, d'où leur inquiétude. »

Remplacer la phrase : « Financièrement, cela est plus intéressant d'être détaché » par « Un détachement assure au personnel une progression de carrière, une protection sociale entière et une prise en charge des cotisations de retraite. »

Remplacer la phrase : « Elle évoque le cas de collègues présents depuis plusieurs années, en couple avec enfants et qui ne tiennent plus financièrement et qui devront partir sans poste de résident. » Par « Elle évoque par ailleurs le cas de collègues présents depuis plusieurs années, en couple avec enfants et qui ne tiennent plus financièrement et qui devront partir sans poste de résident. »

Les RPEEP expriment leur mécontentement sur le fait que le CR provisoire ne relate pas certains de leurs propos : parfois il les occulte, parfois il les travestit ou les tronque.

Réponse de la direction :

L'exercice du secrétariat est complexe, un compte rendu ne retrace pas les propos tenus mot à mot. Il est rédigé par un secrétaire et un secrétaire adjoint qui acceptent d'en assumer la charge. Traditionnellement, dans cet établissement, les CR provisoires sont partagés avec la communauté scolaire, dans l'attente de leur validation. Si cela doit générer un mécontentement, ils seront, conformément à la réglementation, transmis aux seuls membres du CE. Une fois qu'ils seront définitivement validés, ils seront communiqués à l'ensemble de la communauté éducative.

Les RPEEP regrettent cette réaction.

Vote sur les ajouts et modifications des CR provisoires des CE de novembre et décembre

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

2. ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

2.1 Voyages scolaires

Au total, 21 classes élémentaires (sur 24) sont concernées par l'organisation d'un voyage scolaire. Les 3 suivants ont reçu un avis favorable du Conseil d'école.

- Voyage scolaire des CM1 C,D,E à Myoko Mura, du 15 au 19/04, montant maximum de 32 000 JPY/élève
- Voyage scolaire des CE2 A et B, à Sakura du 21 au 24/05, montant maximum de 31 000 JPY/élève
- Voyage scolaire des CM1A, CM2A,D à Myoko Mura, du 03 au 07/06, montant maximum de 34 000 JPY/élève

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Au secondaire :

- projet Prozap football coupe Asie-Pacifique du 13 au 17 mars - 20 élèves AS football 150 000 yens max par famille

Pour l'instant, devis établi : 150 000 yens par élève mais manque prix d'une nuitée.

Demande de vote du CE sous réserve de prix par famille inférieur ou égal à 150 000 yens.

RPEEP :

- Le coût de tous les accompagnateurs est-il bien pris en compte ? Oui
- La marge prudentielle semble très faible voire inexistante, contrairement à ce qui est demandé pour les voyages du primaire.
- Les familles sont-elles déjà informées de ce projet et de son coût ? Oui, par les enseignants.

La caisse de solidarité pourra être sollicitée comme pour tous les voyages.

Pour 11 Contre 0 Abstention 3

- projet Ambassadeur en Herbe

Thème : 1924-2024, Les Jeux olympiques et paralympiques : un événement fédérateur, inclusif et durable ?

Tournoi le 09 février pour sélectionner 6 candidats :

- Un élève de cycle 3 (CM1 ou CM2 ou 6è)
- Un élève de cycle 4 (5è ou 4è ou 3è)
- Un élève de cycle terminal (2de, 1ère, Tale)
- Une équipe composée de 3 élèves

Les 6 candidats sélectionnés participeront à la finale de la zone Asie qui devrait avoir lieu au Cambodge, au mois d'avril 2024.

Pour l'instant, devis établi : 160 000 yens par élève.

Demande de vote du CE sous réserve de prix par famille inférieur ou égal à 150 000 yens. Le reste devra être pris en charge par des sponsors.

Pour 11 Contre 0 Abstention 3

- projet OLYMPIADES DE LA JEUNESSE 2024

En 2021, la Société des membres de la Légion d'Honneur (SMLH) a lancé la 1ère édition des « Olympiades de la jeunesse ». Il s'agissait d'une grande compétition, en ligne et en présentiel, qui a permis de réunir plus de 1000 jeunes de toute la France et de l'étranger aux Invalides sur les thématiques de la solidarité, de l'engagement, de la transmission des valeurs et des savoir-faire français.

En 2024, année des Jeux Olympiques et Paralympiques, la SMLH lance une deuxième édition des Olympiades et entend faire rayonner les valeurs de la France et les siennes auprès de la jeunesse avec trois objectifs :

- RASSEMBLER entre 2 500 et 3 000 jeunes lycéens de toute la France et de l'étranger
- STIMULER des équipes de jeunes avec une compétition numérique et une compétition physique
- PROMOUVOIR, avec 160 partenaires, les valeurs de solidarité à travers le sport, les métiers, la culture, le handicap, etc

La compétition se déroulera en deux parties :

- une compétition numérique préparatoire d'une durée de 4 mois (du 30/1 au 15/5/2024), via une plateforme Internet. Les équipes entrent en compétition à distance sur l'intégralité des activités proposées

- une compétition physique durant une journée au Stade Charléty le 26 mai 2024 Il s'agit de mettre en pratique les connaissances acquises lors de la compétition numérique. Tout au long de la compétition, les équipes participent à des stands et relèvent les défis préparés par des professionnels animateurs de stands.

Sollicité par M. Yves ALEMANY, co-président de la section japonaise de la SMLH, le Lycée a pu réunir une équipe de huit élèves volontaires des classes de Première et de Seconde en respectant la parité.

Sans préjuger de la qualification finale de l'équipe du LFIT, demande vote pour valider la participation à la phase préparatoire de l'équipe constituée et encadrée par les enseignants MM. Mastalski et Séguéla et voyage à Paris (a priori pas ou peu de frais pour les familles, car le voyage serait pris en charge par la SMLH, ce que confirme M. Consigny, conseiller des Français de l'étranger.

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

2.2. Calendrier des examens :

Cf document annexe

Calendrier des examens blancs

Calendrier des examens

Dates à l'initiative de l'établissement :

Oral DNB : 3 et 4 juin 2024

Organisation des révisions et préparation des salles :

DNB : révisions au lycée avec EDT aménagé les 13 et 14 juin ; élèves libérés le 17 juin.

EAF 1ère : élèves libérés les 12 et 13 juin

Term : élèves libérés les 5 et 6 juin

Pas de cours au secondaire en raison des examens les 18 et 19 juin (DNB). L'ensemble des enseignants du secondaire seront en effet mobilisés pour cet examen et de nombreuses salles réquisitionnées.

03 et 04 juin : cours fortement perturbés en raison de la mobilisation de nombreux enseignants et de nombreuses salles (multiples épreuves : BFI oraux, ECE, oral DNB) ; lors des écrits des 1ère et des Terminales, il est à prévoir également des perturbations dans les EDT des autres classes (enseignants mobilisés pour les surveillances, puis les jours suivants pour les corrections et le passage des oraux)

Présenté et validé par le conseil pédagogique en date du 10 janvier 2024 , du CVCL et du CSD en date du 17 janvier 2024.

Vote pour les dates des oraux DNB les 3 et 4 juin 2024 :

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

16h50 : arrivée de Mme Desprès (parent d'élève) soit 15 votants.

2.3 Calendrier scolaire 2024-2025

Conformément à la circulaire, ce calendrier doit, en plus du nombre d'heures minimales obligatoires, être équilibré et proposer 36 semaines de cours.

Présenté au conseil des maîtres, au conseil d'école, au CVCL et au Conseil du Second Degré.

Avis des différentes instances :

- conseil des maîtres : unanimité contre ; proposition autre faite par le conseil des maîtres votée à l'unanimité
- conseil d'école : 12 contre et 4 pour : proposition des représentants du Primaire : 12 pour, 4 contre
- CVCL : avis favorable à l'unanimité ; interrogation sur le jour férié non travaillé de septembre (vote séparé sur ce jour férié : 16 sept non travaillé : 5 pour et 4 contre ; 23 septembre non travaillé : 4 pour, 5 contre).
- CSD : avis favorable à l'unanimité, moins une abstention

RPEEP :

- leur proposition de calendrier correspond au jour près à celui de cette année qui a été validé : 35 semaines + 1 jour. Le calendrier de cette année a été adopté à l'unanimité lors du CE extraordinaire de l'an dernier. La circulaire ne précise pas d'avoir une 36ème semaine complète. Cette année, d'autres établissements de la zone comptent 35 semaines et 0,1 ou 2 jours (respectivement à Hanoï, Singapour, et Pékin/Shanghai).
- prérentrée le 30/08 comme en France métropolitaine. Une dérogation doit être demandée, elle a été accordée plusieurs fois pour notre établissement.
- même organisation des petites vacances que dans la proposition 1
- poursuivre en juillet obligerait les élèves du primaire (notamment en maternelle) à faire une 8ème semaine alors qu'ils sont plus petits et plus fatigables.

Cette 8ème semaine peut répondre à une demande de certaines familles qui inscrivent leur enfant au centre aéré. Or en juillet 2022 et 2023, le centre aéré comptait 40 élèves en moyenne, soit moins de 3% de l'effectif total.

La Mairie de Kita-ku a interdit en juillet 2023 les activités en extérieur en raison de la chaleur.

Représentant personnels ATOS : hors les personnels des RH, tous les autres sont favorables à cette 2ème proposition, qui permet de ne pas réduire d'une semaine le temps de préparation de la rentrée.

Conseillers des français à l'étranger : les écoles japonaises ferment le 21 juillet, et certaines demandent a minima 3 semaines d'inscription pour accepter les élèves.

Mme La Provisure rappelle la procédure de validation des calendriers scolaires. Elle confirme que l'accueil des nouvelles familles se fera le jour avant la prérentrée des personnels.

Vote calendrier proposé N°1 :

Pour : 6 Contre : 7 Abstention : 2

Vote calendrier proposé par les représentants du Primaire N°2 :

Pour : 7 Contre : 6 Abstention : 2

Cette proposition sera donc transmise à Monsieur l'Inspecteur.

Vote concernant le jour férié non travaillé en septembre : 16/09 ou 23/09 ?

Mme la proviseure ne prend pas part au vote.

16/09 férié non travaillé Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 5

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Questions des représentants des parents d'élèves

Possibilité d'embaucher un/une psychologue scolaire :

La question revient régulièrement de la part de parents de savoir si vu la taille de l'établissement scolaire, l'embauche d'un/une psychologue scolaire ne serait pas nécessaire, à temps partiel dans un premier temps.

La question des visas se pose bien entendu mais serait-il possible d'engager des professionnelles qui vivent déjà au Japon et seraient intéressées par ce genre de mission, voire de considérer l'option d'un praticien qui serait employé à temps partiel et donc sous contrat d'honoraires planifiés plutôt qu'un contrat classique.

Rép : une telle mesure, avant d'être possible, nécessite une étude fine : évaluation des besoins, coût (et création ad hoc d'une grille salariale inexistante pour l'instant), missions confiées et ses limites, accord des administrateurs, contrat de travail et visa, questions matérielles (quel espace dévolu?).

Un visa pour faire venir un ou une psychologue depuis la France ne serait pas accordé, il faudrait donc recruter un ou une professionnel(le) qui réside déjà au Japon et pourrait être employé (visa dépendant par exemple, avec un contrat plafonné à 28h/semaine, ou époux japonais - sans restriction horaire pour le contrat).

Cette décision relève de la compétence du conseil d'administration.

RPEEP : en France, ces personnels sont des titulaires de l'Education Nationale ayant une connaissance des spécificités du système scolaire français. Cette demande de création a été portée par les représentants des personnels et des parents les années précédentes.

La direction assure qu'une étude peut effectivement être menée pour être présentée au CA.

Concernant le calendrier scolaire ? Afin de pouvoir organiser les vacances d'été et éviter de prendre les billets d'avions trop tard et trop chers, serait-il possible de communiquer la date de rentrée le plus tôt possible (avant que le calendrier complet avec toutes les vacances et jours fériés ne soit défini) ?

Rép : la date de rentrée va dépendre du calendrier global , il n'y a pas de validation partielle du calendrier (cf ordre du jour). La date de rentrée ne pourra donc être communiquée que lorsque le calendrier aura été validé par les différentes instances et autorités de tutelles.

RPEEP : ne peut-on pas avancer les discussions dans l'année dès la parution de la circulaire ? Oui c'est possible.

Question hors délai : Parking à vélos

Dans le parking à vélos, des élèves de primaires se retrouvent en difficulté pour sortir leurs vélos à cause de vélos taille adulte garés dans l'allée principale du parking, et qui tombent tels des dominos, risquant de blesser les élèves. Pourrait on envisager une règle de bonne conduite pour garer les vélos (pour les collégiens/lycéens ?) ou bien ouvrir l'espace de parking à vélo côté annexe ?

Rép : Nous avons retiré un rack pour vélos adultes situé au fond du parking.

L'objectif est de créer un espace dédié aux vélos des enfants jusqu'au CE1, sans rack, mais signalé par de la bande adhésive de couleur au sol. Plus affichage.

3.2. Questions des représentants des personnels du Primaire

Enseignants actuellement sur un support de détaché limité dans le temps : Ma question concerne le futur des détachés bornés (6 ans maximum) qui arrivent en fin de contrat et qui veulent poursuivre leur carrière au LFIT en contrat local. Dans le CR du CE du 10/11/23, il est indiqué que "l'enseignant concerné devra postuler sur un poste en contrat de droit local si un poste est vacant ". Cependant, en dehors d'une fermeture de classe de manière exceptionnelle, il y aura forcément un poste vacant puisque les enseignants concernés perdront leur support de résident qui sera attribué à un autre enseignant TNR, mais leur classe restera ouverte. Ensuite, pour revenir aux conditions de recrutement et d'examen de la candidature, est-ce que l'expérience au sein du LFIT que ce soit en contrat local mais également en contrat résident sera considérée ? En effet, les enseignants concernés qui demanderaient à continuer à travailler au LFIT en 2026, auront déjà effectué 9 ans de service au sein du LFIT (3ans local + 6 ans résident).

Rép : Un enseignant en contrat de détaché qui arrive au terme de son contrat laisse vacant un poste de détaché, qui est alors mis au mouvement (sous réserve d'une carte des emplois identique). Ce n'est qu'une fois ce poste pourvu qu'un poste en contrat de droit local peut devenir vacant si c'est un TND qui a obtenu le poste de détaché (mais il n'y a pas d'automatisme). Lors du recrutement d'un enseignant en contrat local, toutes les années d'expérience professionnelle des candidats sont étudiées et prises en compte dans la sélection des candidats.

Les RPEEP demandent quels sont les critères d'acceptation des 3 ans supplémentaires après les 6 ans ? Mme la Proviseure saisira la DRH de l'AEFE à ce sujet.

Travaux insonorisation : Comment se fait-il que cela soit le même prestataire (Obayashi) qui présente deux devis ? Compte tenu de la nature et du montant élevé, une mise en concurrence entre plusieurs prestataires n'est-elle pas préconisée par l'AEFE pour les estimations ?

Rép : l'établissement n'a pas fait paraître d'appels d'offres ; les devis ont été demandés afin d'avoir une estimation du coût et des travaux nécessaires, suite à la demande des représentants du primaire. Si les administrateurs décident de

faire effectuer ces travaux nécessitant des choix budgétaires, alors un appel d'offre sera fait et plusieurs entreprises pourront être mises en concurrence.

Nuisances sonores : solution proposée. Le dernier conseil d'établissement fait état de plusieurs estimations financières pour des travaux visant à réduire le bruit, véritable nuisance de l'Annexe. Après coup, ces estimations sont forcément onéreuses au regard de l'état actuel des finances du lycée et de la non prise en compte en amont de cet aspect lors de l'élaboration du projet d'investissement. Nous sommes confrontés à une problématique qui était malheureusement prévisible et dénoncée en son temps par l'équipe pédagogique qui n'a pas été écoutée. Compte tenu de la montée inéluctable de la cohorte de CE1 en CE2, une 6e classe de CE2 est programmée pour la rentrée prochaine. Aujourd'hui, le niveau CE2 est physiquement basé à l'Annexe alors même qu'il fait partie du cycle 2 et devrait, pour une cohérence pédagogique être avec les CP et CE1 sur le bâtiment principal. Solution logique qui permettrait une continuité des niveaux dans le cycle 2 et de renouer, pour les enseignants comme les élèves, avec de meilleures conditions d'enseignement et d'apprentissage dans un bâtiment isolé phoniquement. De la même manière, les 6e font partie intégrante du cycle 3, il ne paraît pas insensé, toujours pour des raisons pédagogiques d'installer des classes de 6e dans l'Annexe. Cette projection innovante favoriserait notamment la liaison CM2/6e en privilégiant l'adaptation et la réussite de nos élèves.

Ainsi, 4 classes de CE2 pourraient retrouver leur place dans le bâtiment principal (la 6e classe pourrait s'installer dans l'espace libéré par la 6e classe de CE1, la 5e classe pourrait reprendre la classe A-201 libérée en 2022 et actuellement utilisée pour les arts visuels). Ce n'est pas une équation impossible, elle mérite d'être étudiée, discutée et non balayée. Nous avons du temps (nous ne sommes qu'en janvier) et des ressources qualifiées pour le faire. Il s'agit aussi d'un juste équilibre des moyens entre le secondaire et le primaire.

Rép : Cette proposition évoquée en conseil des maîtres correspond-elle aux souhaits de l'ensemble des enseignants du primaire ? Elle ne pourra pas être mise en œuvre. L'arrivée de classes de 6^{ème} entraînerait en effet plus de nuisances et de contraintes que de bénéfices, entre autres :

- *Nécessité de mettre en place des sonneries chaque heure sur l'annexe*
- *Des élèves dans la cour et dans les couloirs (bruit, surveillance ...)*
- *Contraintes d'emploi du temps au secondaire liées au temps de déplacement des enseignants du secondaire entre le site principal et l'annexe qui ne leur permettraient pas d'enchaîner 2 cours à la suite entre les 2 sites*
- *Pas de salles spécialisées ni de matériel pédagogique pour les élèves de 6^{ème} (en sciences en particulier) sur le site de l'annexe*
- *Réorganisation des services de cantine sur les 2 sites et donc de la vie scolaire secondaire sur l'Annexe*

Gestion du temps imparti au débat sur les questions diverses : Nous observons de plus en plus dans les comptes-rendus que les réponses apportées aux questions diverses ne font pas l'objet d'un débat, d'un échange avec nos collègues représentants rendant difficile, nous l'imaginons bien, l'exercice de leur rôle de représentant. Et pourtant à la lecture de celles-ci, elles mériteraient d'être traitées oralement afin qu'une argumentation puisse être exposée et entendue de part et d'autre. Serait-il possible qu'une gestion adaptée du temps de réunion, un juste équilibre entre l'ordre du jour et les questions diverses soit opéré lors des prochains conseils ?

Rép : la durée maximale du temps de réunion du CE est de 2h30. Il n'y a pas de temps de parole limité pendant le CE sur les différentes questions à l'ordre du jour, hormis cette durée maximale de CE.

3.3. Questions de M. Roussel, conseillers des Français de l'étranger

Programme pHARé (suivi) : un rapport d'étape sur la suite de la mise en place du programme pHARé pourrait-il être fait ? (par exemple : enquête sur le climat scolaire dans le secondaire).

Rép : L'enquête dans le secondaire n'est pas encore mise en œuvre car nous sommes en attente des instructions de l'IPR en charge du dossier à l'AEFE. La seconde réunion du groupe de pilotage du programme est prévue le 30 janvier. Présentation faite également avec la participation de M. Bérard, EF2D, lors du CESCE du 12 janvier.

Sensibilisation aux spécificités de la législation japonaise (suivi) : cette sensibilisation demandée a-t-elle été réalisée ou est-elle prévue ? Sous quelle forme ? (notamment sur la question des produits psychoactifs illicites).

Rép : Dans le cadre du CESCE, deux interventions de type conférence sont programmées, sur les thématiques suivantes :

- *Mercredi 7 février, 9h30-11h30 environ : Comportement citoyen (Usage des SNS, circulation sur la voie publique, harcèlement, tabagisme...), à l'attention des élèves de CM2, 6e et 5e, donnée par les services de la police de Tokyo*
- *Jeudi 8 février, à partir de 13h-13h30 pour les élèves de 4e à 1le, puis à partir de 18h00 environ pour les familles : Drogues : à l'attention des élèves de 4e à 1le (4e-3e, puis 2de, 1re et 1le), donnée par un pharmacien et une association non gouvernementale, en la présence d'un témoin, ancien consommateur.*

Nouvelles mesures pour la rentrée 2024 (annonces gouvernementales récentes) : comment seront-elles mises en œuvre au LFI Tokyo ? (au collège notamment : mise en place de groupes de niveau, augmentation de l'horaire d'EMC, théâtre)

Rép : les circulaires de mise en œuvre de ces mesures annoncées n'ont pas encore été publiées. Une première présentation des mesures a été faite en Conseil pédagogique afin d'engager la réflexion sur les modalités de mise en œuvre. L'application du dispositif Soutien/Approfondissement en 6e cette année sera à mettre à profit.

3.5. Questions de M. Joly, conseillers des Français de l'étranger

Programme Phare :

Il était annoncé dans le cadre du plan de lutte contre le harcèlement, le lancement d'une campagne ELCS (Enquêtes Locales de Climat Scolaire) pour janvier 2024. Celle-ci a-t-elle, ou est-elle en train d'avoir lieu ? Comment s'opérera l'analyse des réponses et la Direction publiera-t-elle les réponses ?

Concernant les questionnaires individuels, l'organisation de la session pour les élèves du second degré avait été décalée. A-t-elle eu lieu ? Les enseignants ont-ils eu le temps de s'organiser ?

Rep : cf question ci-dessus (3.3)

Écologie : Est-ce que pour limiter la consommation d'énergie en ces périodes de froid, des limites techniques (température maximale bloquée par exemple) ont été mises en place dans les différentes parties de l'établissement ? Ou la limitation de la consommation est-elle laissée à la responsabilité de chacun ?

Rép : la consommation est laissée à la responsabilité de chacun (il n'est pas possible cependant de programmer au-delà de 27°).

Soutien scolaire : Pourrait-on avoir un premier bilan des « Dispositifs classe de 6ème » autour des devoirs faits obligatoires et un soutien ou approfondissement maths ou français, mis en place à la Rentrée ?

Rép : Ces dispositifs ont fait l'objet de temps de concertation à chaque fin de période. Nous en sommes à la 3e période.

Pour Devoirs faits :

- les élèves font un retour positif du dispositif (cadre rassurant et structurant), ils sont satisfaits (font leurs devoirs en avance, ils sont rassurés par l'aide apportée)

- constats et pratiques observées : travail en groupe, l'aide aux élèves en difficulté; conseils méthodologiques, partir des besoins, temps de mise au travail variable; la charge de travail des élèves est importante; mise en place de rituel (planifier le travail de la semaine)...

- Les élèves sont déjà bien autonomes et organisés.

- Questionnement sur l'usage de Pronote/cahier de textes ; besoin en équipement dans les salles.

Pour Soutien /approfondissement :

- les groupes sont flexibles et revus à chaque période.
- travail en concertation entre les équipes de français et de mathématiques sur les besoins des élèves.
- Bilan élèves fin 3e ou 4e période (effet sur les acquis des élèves, progression...) et dispositif.

Droits et devoirs : Dans les questions préparatoires, et lors du CE du 10 novembre, j'avais rappelé la demande effectuée par Mme Moschetti en juin 2023 de voir être organisée une session annuelle d'information à destination des enfants et de leurs parents sur le respect des règles au Japon : comportements prohibés, sanctions mais aussi quelle attitude à adopter quand on est victime. M. Jublot avait parlé de la préparation d'un tel événement pour le printemps 2024. Pourrait-on avoir des informations sur l'avancement du projet et son calendrier ?

Rep : cf question ci-dessus (3.3)

L'ordre du jour étant épuisé, madame la proviseure remercie les membres du CE pour leur participation. La séance est levée à : 18h30